Image not found or type unknown

regroupement familliale trop trop long

Par **helmij2006**, le **29/05/2009** à **22:11**

AU secours tout le monde je suis entrée en france en 1990 a l'age de 6ans aujourd'hui j'ai 25ans je suis de nationalité tunisienne je travail j'ai un appartement je suis marié a une tunisienne depuis 2006 j'ai fais une demande regroupement familliale et déposé le dossier en janvier 2007, fevrier 2007 je reçoit la personne qui prend les métrage a mon apparement je remplie tout les point demandez du dossier et depuis silence de cathédrale!! pas une lettre pas un coup de fil rien rien rien je suis allez les voir une 10éne de fois on a rien voulu me dire
je suis complétement déséspérer
quelque témoignage serai les bienvenue.....merci a tous

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **22:58**

helmij2006, bonsoir

Le blog de Jeetendra vous aidera à comprendre pourquoi c'est si long. La seconde partie : Les états peuvent limiter le droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers : http://legavox.fr/blog/blog-de-l-acces-a-l-information-juridique-pour-tous/regroupement-familial-comment-beneficier-145.htm

Bon courage à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés